

FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT LE VACCIN CONTRE LA COVID-19 POUR LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ

Voici des réponses aux questions posées sur l'administration du vaccin contre la COVID-19 aux travailleurs de la santé dans la région du Bureau de santé de l'est de l'Ontario. Nous espérons qu'elles aideront les gens qui travaillent pour votre organisation à décider de se faire vacciner contre la COVID-19.

1. Pourquoi les travailleurs de la santé devraient-ils se faire vacciner?

Les travailleurs de la santé sont déterminés un groupe prioritaire pour la vaccination contre la COVID-19 en Ontario ainsi que dans les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). En recevant le vaccin contre la COVID-19, non seulement vous assurez votre propre protection, mais vous protégez aussi les personnes dont vous prenez soin en plus de protéger la capacité du système de la santé à prodiguer les services nécessaires pendant la pandémie.

2. Comment puis-je savoir que le vaccin est sécuritaire?

Tous les vaccins contre la COVID-19 administrés au Canada ont été approuvés par Santé Canada. Ils ont répondu aux mêmes normes rigoureuses auxquelles tous les vaccins sont soumis afin d'être approuvés. Les essais cliniques ont montré que les vaccins anticovids sont sûrs et efficaces. De plus, plus de 200 millions de doses du vaccin contre la COVID-19 ont été administrées dans le monde entier et, à ce jour, tous les éléments de preuve confirment les résultats des essais cliniques – soit que les vaccins sont sécuritaires et offrent une protection efficace contre la COVID-19.

Comme c'est le cas pour tous les vaccins, Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada continuent d'en surveiller la sécurité et l'efficacité continues.

3. En quoi consiste le vaccin?

Les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna sont administrés en 2 doses avec une seringue dans le haut du bras. Vous devriez recevoir la première dose le plus tôt possible. La seconde dose du vaccin est donnée jusqu'à 16 semaines après la première. Il est très important de recevoir les deux doses. Bien que vous puissiez bénéficier d'une certaine protection après la première dose, vous serez le mieux protégé après avoir reçu les deux doses.

D'autres vaccins peuvent être approuvés sous peu, qui peuvent ou non exiger une seconde dose. Des instructions vous seront remises au moment de votre vaccination.

4. Qu'arrivera-t-il si j'attends pour me faire vacciner?

Les travailleurs de la santé sont présentement les premiers à recevoir le vaccin. Si vous attendez, il vous faudra peut-être plus de temps à vous faire vacciner lorsque vous serez prêt. L'administration de la première dose le plus tôt possible vous protégera contre la COVID-19 alors que le nombre de cas est encore très élevé dans la communauté.

5. Quels sont les effets secondaires les plus communs du vaccin contre la COVID-19?

Les effets secondaires les plus communs sont légers à modérés et s'estompent après quelques jours. Ils incluent la douleur au site de l'injection, un mal de tête, la fatigue, les douleurs musculaires et articulaires, les frissons et la fièvre. Il est important de recevoir la deuxième dose même si vous présentez des effets secondaires légers à modérés. Vous pourriez développer les mêmes effets secondaires en recevant votre deuxième dose.



6. Y a-t-il des effets secondaires graves?

Les effets secondaires graves sont très rares. Ils comprennent :

- L'urticaire
- L'enflure de la bouche et la gorge
- La difficulté à respirer, l'enrouement ou le sifflement
- Une fièvre de plus de 40C ou 104F
- Des convulsions

Si vous présentez des effets secondaires graves, consultez immédiatement un médecin. Ne prenez pas une deuxième dose du vaccin si vous avez eu des effets secondaires graves à la suite de la première. Demandez des conseils à votre fournisseur de soins de santé.

7. Est-ce que je peux développer la COVID-19 à cause du vaccin?

Non. Il n'y a pas de cellules vivantes de la COVID-19 dans le vaccin.

8. Le vaccin est-il obligatoire?

La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire en Ontario; cependant, elle est fortement encouragée pour les travailleurs de la santé, surtout ceux qui travaillent auprès des personnes vulnérables. Votre employeur peut disposer d'une politique exigeant que vous soyez immunisé contre la COVID-19.

9. Si j'ai déjà fait une réaction à un vaccin différent dans le passé, est-ce que je peux quand même recevoir le vaccin contre la COVID-19?

Consultez votre médecin ou fournisseur de soins de santé si vous avez fait des réactions allergiques graves à un vaccin dans le passé. Ils examineront votre dossier médical et vous aideront à prendre une décision.

10. Si j'ai testé positif à la COVID-19 dans le passé, est-ce que je devrais quand même me faire vacciner?

Oui. Vous obtiendrez une certaine immunisation de votre infection mais personne ne sait combien de temps elle va durer. Il est arrivé que certaines personnes aient rattrapé la COVID-19 avant de pouvoir se faire vacciner. Vous ne devriez pas recevoir le vaccin si vous êtes malade ou que vous êtes présentement atteint de la COVID-19. Attendez de vous sentir mieux pour vous faire immuniser.

11. Je viens de recevoir un vaccin pour autre chose. Est-ce que je peux quand même me faire vacciner contre la COVID-19 maintenant?

Vous devriez attendre 14 jours avant de recevoir le vaccin contre la COVID-19 si vous avez reçu un autre type de vaccin.

Après l'administration de votre deuxième dose du vaccin contre la COVID-19, vous devriez attendre 28 jours avant de recevoir un autre vaccin. Si pour une raison quelconque, vous devez vous faire vacciner dans moins de 28 jours, parlez-en à votre médecin ou votre fournisseur de soins.

12. Est-ce que le vaccin contre la COVID-19 va changer mon ADN?

Non, le vaccin ne modifie pas ni ne peut-il modifier votre ADN de quelque façon que ce soit.

13. Pourquoi dois-je me faire vacciner même si le taux de survie à l'infection de la COVID-19 infection est élevé?

La COVID-19 peut s'avérer une maladie grave pour bien des gens. Parmi les gens qui reçoivent un diagnostic de la COVID-19 au Canada, environ 1 personne sur 13 devra être hospitalisée, et plus tragique encore, environ 1 personne sur 40 (~ 2,5 %) en mourra.

Pour certaines personnes, les symptômes peuvent durer pendant des mois. Ces gens ont été baptisés les COVID-longes ou « long-haulers » en anglais. Le virus peut endommager le cœur, le cerveau, les poumons et faire grimper les risques de problèmes de santé à long terme. Même les personnes jeunes et en santé peuvent se sentir mal pendant des semaines ou des mois après avoir été infectées de la COVID-19.

Les effets à court terme du vaccin contre la COVID-19 sont moins grands que le risque et le potentiel des dommages à long terme pour la santé que peut causer le virus de la COVID-19.

14. Qui ne devrait pas être vacciné?

Les personnes suivantes ne devraient pas recevoir le vaccin contre la COVID-19 :

- Les personnes qui ont des allergies aux ingrédients du vaccin contre la COVID-19 ne devraient pas être vaccinées. Dans l'incertitude, discutez-en avec votre médecin ou votre fournisseur de soins.
- Les personnes qui ont une réaction allergique grave au vaccin contre la COVID-19 (première dose) ne devraient pas recevoir la deuxième dose.
- Les enfants de moins de 16 ans ne devraient pas être vaccinés pour le moment, car le vaccin n'a toujours pas été approuvé pour ce groupe d'âge.
- Toute personne malade, atteinte de la COVID-19 ou ayant reçu un différent vaccin au cours des deux dernières semaines devrait attendre pour se faire vacciner.

Conseils pour les groupes spéciaux de la population :

- Les femmes enceintes ou qui tentent de concevoir – Le vaccin peut être administré si une évaluation des risques détermine que les avantages pour la personne et le fœtus dépassent les risques potentiels et si le consentement éclairé est obtenu à la suite d'une discussion sur l'absence d'éléments probants concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 auprès de cette population.
- Les personnes qui allaitent – Le vaccin peut être administré aux personnes du groupe d'âge autorisé qui allaitent si une évaluation des risques détermine que les avantages pour la personne et le nourrisson dépassent les risques potentiels et si le consentement éclairé est obtenu à la suite d'une discussion sur l'absence d'éléments probants concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 auprès de cette population.
- Les personnes dont le système immunitaire est compromis – Le vaccin peut être administré si une évaluation des risques détermine que les avantages pour la personne dépassent les risques potentiels et si le consentement éclairé est obtenu à la suite d'une discussion sur l'absence d'éléments probants concernant l'utilisation des vaccins contre la COVID-19 auprès de cette population et la possibilité que les personnes immunodéprimées aient une réponse immunitaire affaiblie à l'un des vaccins autorisés contre la COVID-19.
- Les personnes qui sont atteintes de maladies auto-immunes – Le vaccin peut être administré aux personnes du groupe d'âge autorisé qui allaitent si une évaluation des risques détermine que les avantages pour la personne dépassent les risques potentiels, et si le consentement éclairé est obtenu à la suite d'une discussion sur l'insuffisance d'éléments probants concernant l'utilisation des vaccins auprès de ces populations.

15. Est-ce que je devrais attendre qu'un type ou une marque de vaccin anticovid particulière soit disponible (ex. Pfizer BioNTech, Moderna ou un autre vaccin contre la COVID)?

Non. Tous les vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés par Santé Canada et sont efficaces. Il est important de vous faire vacciner lorsqu'on vous l'offre, peu importe la marque ou le type de vaccin disponible.

16. Qu'est-ce qu'un vaccin à ARN messenger (ARNm)?

Les vaccins à base d'ARNm sont un nouveau type de vaccin; toutefois, les chercheurs étudient et travaillent avec ces vaccins depuis un certain temps. Les vaccins à base d'ARNm enseignent à nos cellules comment fabriquer une protéine qui déclenchera une réponse immunitaire. Une fois cette réponse déclenchée, notre corps produit des anticorps. Ces anticorps nous aident à combattre l'infection si le vrai virus pénètre dans notre corps à l'avenir.

Comme dans le cas de tous les vaccins, les personnes vaccinées sont protégées sans jamais avoir à risquer les conséquences graves d'une exposition au virus. De plus, les gens ne peuvent pas contracter la COVID-19 à partir du vaccin lui-même.

Les vaccins de Pfizer-BioNTech et de Moderna sont des vaccins à ARNm.

17. Si je tombe malade après avoir reçu le vaccin, est-ce que je serai payé pendant que je ne peux pas venir travailler?

Oui. Si vous ne vous sentez pas bien après avoir reçu votre vaccin contre la COVID-19 et que vous êtes incapable de travailler, vous êtes admissible à un congé rémunéré pendant la pandémie, pour une période de maladie pouvant durer jusqu'à 14 jours civils consécutifs. Veuillez discuter avec votre superviseur et votre administrateur si vous devez prendre un congé de pandémie.

Si vous développez des symptômes de COVID-19 légers à la suite de votre vaccination, suivez les instructions pour votre lieu de travail.

18. J'ai entendu dire qu'il y a maintenant de nouvelles souches du virus de la COVID-19. Existe-t-il des renseignements sur l'efficacité des vaccins actuel contre les nouvelles souches?

Présentement, les experts croient que les vaccins seront efficaces contre les nouvelles souches. Il n'y a aucune preuve qui suggère que les vaccins ne seront pas en mesure de protéger contre les nouvelles souches, mais des études sont présentement en cours pour explorer la situation.

19. Dois-je recevoir le vaccin chaque année ou s'agit-il uniquement des deux doses?

Pour le moment, les vaccins contre la COVID-19 de Pfizer BioNTech et Moderna ne seront administrés qu'en deux doses, jusqu'à 16 semaines d'intervalle.

On ne sait pas encore si le vaccin devra être répété dans le futur puisqu'il n'y a pas suffisamment d'information concernant la protection qu'il offre à long terme.

20. Si je voyage à l'extérieur du pays après avoir reçu le vaccin, dois-je quand même m'isoler pendant 14 jours dès mon retour de voyage?

[Le gouvernement du Canada déconseille fortement les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel avis.](#) Si vous voyagez à l'extérieur du Canada, vous devez vous isoler pendant 2 semaines immédiatement en revenant au pays. Cette exigence demeure en vigueur même si vous avez été vacciné contre la COVID-19. Des exceptions peuvent s'appliquer aux travailleurs qui se déplacent pour des raisons essentielles. Pour de plus amples renseignements sur les restrictions et les exigences de voyage, voir Restrictions, exemptions et conseils de voyage. Pour de plus amples renseignements sur les restrictions et les exigences de voyage, consultez [Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyage.](#)

21. Est-ce que je devrais recevoir le vaccin contre la COVID-19 si j'ai des allergies alimentaires ou saisonnières?

Veuillez consulter votre médecin ou fournisseur de soins de santé pour savoir s'il est sécuritaire pour vous de recevoir le vaccin contre la COVID-19.

22. Est-ce que je peux quand même développer ou transmettre la COVID-19 après avoir été vacciné?

Le vaccin contre la COVID-19 est très efficace à prévenir les symptômes de la COVID-19 pour les gens qui l'attrapent. Durant les essais cliniques, les vaccins de Pfizer BioNTech et de Moderna se sont avérés efficaces à près de 94-95 % à prévenir la maladie de COVID-19 chez les personnes qui avaient reçu les deux doses du vaccin.

Il y a une faible probabilité que vous puissiez encore contracter la COVID-19 après avoir été vacciné. Il est important de poursuivre les mesures de santé publique telles que la distanciation physique, le port d'un masque et rester à la maison en cas de maladie. Le personnel de santé et les autres membres du personnel doivent continuer à porter l'équipement de protection individuelle (EPI) même après avoir été vaccinés.

On ne sait pas si vous pouvez transmettre l'infection à quelqu'un qui n'a pas été immunisé si vous êtes exposé au virus.